



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du jeudi 28 mai 2015 à 20 heures 30**

**Présents : Olivier FONS, Nicole MATHONNET, Élodie LEFEBVRE, Michel GONNET, Yoann ROTH, Alain AMIEUX, David LE GUEN, Sylvain ARNAUD, Jérôme FOUVET**

**Pouvoir de: Charley SCEMAMA à Olivier FONS**

**Absent : Jean-Pierre JACQUIER**

**Secrétaire de séance: Yoann ROTH**

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Vente de l'ex bâtiment Air France au SIVOM
- Motion fermeture RD 1091
- Prescription PLU

**Accord du conseil**

**GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE AVEC LA CCB**

Au 1er janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés pour les sites raccordés à une puissance électrique supérieure 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »).

A cette date les collectivités territoriales devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché pour ces tarifs avec un fournisseur de leur choix.

Un groupement de commandes visera à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins et une mise en concurrence optimisée.

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) propose à ses Communes membres une convention de groupement de commandes de fourniture d'électricité et services associés.

**Accord du conseil à l'unanimité**

## **ANNULATION DELIBERATION ECONOMISEUR ET REDUCTEUR SUR ECLAIRAGE PUBLIC**

Lors de la réunion du 14 avril 2015, par délibération 20/2015 le conseil a donné son accord pour diminuer le coût de l'éclairage public en installant un économiseur sur le réseau d'éclairage public du village.

Dans le cadre du contrôle de légalité la préfecture nous demande d'annuler cette délibération car la compétence « éclairage public » a été donnée le 12 décembre 2011, au Syndicat Intercommunal d'éclairage public du Briançonnais (SIEpB).

Les communes ne peuvent plus intervenir à quelque titre que ce soit, dans les domaines de compétences confiées à la structure intercommunale.

Accord du conseil à l'unanimité

## **REDUCTION DE CANDELABRES SUR ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de diminuer le coût de l'éclairage public en éclairant un candélabre sur deux à l'entrée du village, et en diminuant l'intensité lumineuse.

Accord du conseil à l'unanimité

## **ACHAT PARCELLE E 693 A MADAME PHILIP BERNADETTE**

Il est nécessaire de disposer d'une réserve foncière Communale à l'entrée du village du Pied du Col afin de créer des parkings et d'installer des Dispositifs Semi Enterrés pour le tri des déchets, avec une aire de retournement suffisante pour le camion.

Après de nombreuses tractations la Commune propose à Madame Philip Bernadette de vendre à la commune son terrain cadastré E 693, d'une superficie de 298 m<sup>2</sup>, au prix de 3 900.00 € conformément à l'avis des domaines. Madame Philip par courrier confirme son accord, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à engager toutes démarches utiles

Accord du conseil à l'unanimité.

## **ENFOUISSEMENT LIGNES ELECTRIQUES EN RESERVE NATURELLE AU COL DU LAUTARET**

Le Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes-Alpes (SyME05) va réaliser l'enfouissement des lignes électriques au col du Lautaret.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux situés en réserve naturelle nationale du versant nord des pics du Combeynot au titre des articles R332-24, L332-9, L332-15, R332-23 du code de l'environnement.

## **VENTE DE L'EX-BATIMENT AIR FRANCE AU SIVOM**

Monsieur le maire rappelle au conseil que par délibération 84/2014, celui-ci avait décidé de céder l'ex-bâtiment Air France ainsi que le foncier nécessaire à la réalisation du groupe scolaire et de son extension, au SIVOM de La Grave-Villar d'Arène.

Il propose au conseil de vendre au SIVOM pour l'euro symbolique, à l'exception de la parcelle E 1102, les biens acquis du CCE Air France.

Cette vente à l'euro symbolique a pour but de matérialiser la participation de la commune au financement de l'autofinancement nécessaire à la réalisation du groupe scolaire à hauteur de 150 000 € dans le but de compenser la clé de répartition des charges du SIVOM que nous avons voulu pour le groupe scolaire équilibrer entre les communes membres.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **STANDS ou TERRASSES SUR DOMAINE PUBLIC**

Demande de FOUVET/RICHE et JUGE SPORTS pour les emplacements non sédentaires sur le parking du Lautaret.

Il était prévu de porter la redevance à 1 800 €.

Vu la conjoncture actuelle avec la fermeture de la RD 1091, Il est décidé que le tarif sera le même que les années précédentes. Le nouveau tarif sera appliqué l'année prochaine.

Il en sera de même pour les commerces de la place et du Pontet.

### **GARDIENS DU CAMPING**

Christelle et Jérôme ont renouvelé leur demande. Élodie doit faire un état des lieux. Toutes les commandes devront être validées avant l'achat, par la mairie.

Monsieur le maire et David Le Guen doivent se pencher sur les contrats de travail et recevront les salariés retenus pour la saison 2015.

Dans un premier temps, le conseil va demander un devis pour installer un sanitaire aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Une commission pour définir le futur du camping est créée : en font partie : Élodie Lefebvre, Sylvain Arnaud, David Le Guen, Jérôme Fouvet, et Olivier Fons.

### **PRESCRIPTION DU PLU**

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour engager la création du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Un marché public de prestations intellectuelles doit être lancé afin de s'adjoindre l'aide d'un bureau d'études spécialisé.

### **MOTION RD 1091**

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé une motion relative à la nécessaire contribution de l'État à la remise à niveau des tunnels de la RD 1091 et à la sécurisation de l'itinéraire du Lautaret à Bourg d'Oisans. Il demande à l'État de réintégrer l'ex RD 91 dans son domaine public routier, ou à défaut de s'engager à financer la sécurisation de l'ensemble de l'itinéraire de la RD 1091 avec une prise en charge de 80% dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements, État, Région, Département.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### ***Poste de Nathalie FAUST***

Les maires de La Grave et Villar se sont réunis pour discuter de la pérennité du poste de Nathalie FAUST. Il lui sera proposé un temps complet annualisé : cantine scolaire, périscolaire du vendredi, service technique sur 6 mois. Pour la commune de Villar, agent de sécurité sur la voie public, conduite de la navette hivernale si elle se crée, service d'aide à la personne.

### ***Périscolaire***

Le budget du périscolaire était de 20 000 €. A ce jour ont été dépensés 15 000 €.

### ***Groupe scolaire***

Yoann Roth pense que l'implantation du groupe scolaire serait mieux à La Sagnette. Il aimerait que soient chiffrés les travaux des modulaires sur ce site.

Le conseil confirme que le choix de l'implantation s'est fait de façon collégiale entre les Conseils de la Grave et Villar sur Arsine pour répondre aux attentes des enfants et des enseignants. A ce jour, les communes ont délibéré pour le site d'Arsine et engagé la procédure d'assistance à maîtrise d'œuvre avec le CAUE, qui nous a transmis le cahier des charges. Une réunion du SIVOM est d'ailleurs convoquée début juin.

### ***Rues du centre***

Nous sommes toujours dans l'attente des entreprises. Une entreprise veut bien faire le tour pour venir faire les travaux. L'autre n'a toujours pas donné de réponse car elle n'a pas encore estimé le coût supplémentaire pour ce détour.

### ***Garages au Clos des Saules***

Il convient de contacter les propriétaires du terrain pour l'implantation définitive de ces garages

### ***Future commune nouvelle***

Le conseil se préoccupe du regroupement des communes de La Grave et Villar d'Arène.

Il convient de réfléchir et de faire des propositions de nom pour cette nouvelle commune.

Un appel est lancé à la population. Toutes vos suggestions sont les bienvenues, par mail ou dans la boîte à idées à votre disposition à l'entrée de la mairie-agence postale.

### ***Carte pour tunnel du Fréjus***

L'Agence des Hautes-Alpes met à notre disposition à titre gracieux 40 cartes d'abonnement de 20 passages chacune au tunnel du Fréjus, soit 800 passages pour le canton.

Cela concerne les véhicules légers uniquement (classe 1), et les motos (classe 5).  
Attention, Les WV Transporter et Renault Trafic de moins d'un an passent en classe 2 : les usagers devront régler la somme de 4,40€ x nb de passages restant sur la carte.

Mode d'emploi rapide :

Merci de préparer un chèque de caution de 208€, valeur du forfait.

Votre chèque de caution vous sera rendu en échange de la carte **ET du ticket correspondant** (afin de connaître le nombre de passages restant sur chaque carte empruntée).

Point de retrait : Office du Tourisme de La Grave ou Mairie de Villar d'Arène.

Pensez à ramener rapidement votre carte après votre voyage, pour les autres.

Communication col du Galibier

Le Maire a contacté le conseil général afin de mieux communiquer sur le passage possible par le col du Galibier, en Savoie et dans les Hautes Alpes.

La communication avec le département de la Savoie s'avère être compliquée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 20

Le Maire,

Le secrétaire de séance